



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **20 juin 2022 à 17 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site Web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct

- La demande concerne l'immeuble au **318, avenue Kensington** (lot 1 583 668) et vise à permettre la construction d'un troisième étage au bâtiment principal existant qui porterait la hauteur totale à 11,89 mètres (39 pieds) afin de se situer à la même hauteur que son voisin mitoyen situé au 316, avenue Kensington.

Le projet d'agrandissement déroge aux *Dispositions applicables* de la zone R3-22-01 du *Règlement 1303 concernant le zonage* qui prévoit que : « *La hauteur maximum en pieds de tout bâtiment peut être la plus importante : 30 pieds (9,14 mètres), si la superficie du lot ou terrain est inférieure ou égale à 10 000 pieds carrés (929 mètres carrés).* » La dérogation mineure vise donc à permettre une extension de la hauteur du bâtiment de 2,74 mètres (9 pieds) de plus que le maximum actuellement permis par le règlement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur le site Web de la Ville. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne : <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/>.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à M. Yves Wang au Service de l'aménagement urbain au (514) 989-5200 poste 5616.

FAIT à Westmount, ce 2 juin 2022.

Denis Ferland
Greffier de la ville